

Dispositif PRAPS : Accompagnement des professionnels à la mise en place d'actions d'éducation pour la santé avec des personnes en situation de précarité

Contexte -----

Le PRAPS (Programme Régional d'Accès aux Soins et à la Prévention en direction des personnes en situation de précarité), inscrit dans le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) 2011-2015, incite au développement d'actions d'éducation et de promotion de la santé en direction des personnes en situation de précarité, en vue de contribuer à la réduction des inégalités de santé (sociales et territoriales).

Dans le cadre de ce programme, L'IREPS propose sur l'ensemble des départements bretons un dispositif d'accompagnement des professionnels de terrain, afin de les soutenir méthodologiquement sur la mise en place de telles actions et de renforcer leurs compétences à ce sujet.

Partant d'une approche globale de la santé, la démarche privilégiée met l'accent sur le travail en partenariat, l'implication des personnes, le développement des compétences des professionnels et l'action collective (atelier santé, groupe santé...). Découlant de ces accompagnements, les projets développés dans une approche globale s'attachent à prendre en compte les problèmes repérés (tels que les conduites addictives, la nutrition, l'accès au système de santé...)

Le contenu et les modalités de l'accompagnement sont élaborés avec les professionnels de terrain, en tenant compte des attentes et des contraintes de leur pratique professionnelle. L'accompagnement peut évoluer en fonction des besoins repérés lors de l'avancée du projet

Ce dispositif est financé par l'ARS (et par le Conseil général 35 pour département d'Ille-et-Vilaine).

Thématique -----

La santé « globale » des personnes en situation de précarité, en tant que levier d'insertion sociale et professionnelle

Les objectifs du dispositif -----

‣ **Objectif principal :**

Favoriser et accompagner la mise en place d'actions d'éducation pour la santé avec des personnes en situation de précarité.

‣ **Objectifs spécifiques :**

Mettre en place des modules de formation-action, de conseil méthodologique ou de réflexion sur les pratiques pour des professionnels et acteurs de terrain.

Les publics cible(s) bénéficiaire(s) -----

- Les professionnels du secteur sanitaire, social, de l'insertion relais auprès des personnes en situation de précarité (infirmières CDAS, accompagnatrices vie sociale CDAS, ALI, instructeurs RMI, encadrants chantiers d'insertion, accompagnatrices insertion, éducatrices...)
- Populations en situation de précarité

La zone d'intervention -----

‣ **Le lieu du déroulement de l'action**

Plusieurs sites sur la région Bretagne pour les modalités de formation-action et appui méthodologique A l'IREPS 35, pour la formation départementale « animation de groupe santé »

‣ **Les milieu(x) de réalisation**

Dans le champ du social, médico-social, de l'insertion....

‣ **La zone géographique d'intervention**

Régionale

Pour solliciter ce dispositif, faites-vous connaître auprès de l'antenne de votre département.